

Version mars 2022

FORMULAIRE 4

Demande d'intervention relative à la formation, l'accompagnement pédagogique ou le travail dans le secteur ordinaire

Ce formulaire de demande d'intervention est composé de 2 parties :

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous) Pages 1 à 6

PARTIE 2 – Formulaire de demande (à envoyer au Service PHARE) Pages 7 à 15

-
Volet A : à remplir et signer par vous

Volet B : à remplir et signer par l'employeur et par vous

Partie 1 - Note explicative (à garder pour vous)

IMPORTANT :

Si vous êtes domicilié à Bruxelles et que vous n'avez pas encore été admis (inscrit) au Service PHARE, vous devez aussi demander votre inscription.

Pour cela vous devez :

- compléter le FORMULAIRE 1 (demande d'admission),
- faire compléter par un médecin de votre choix le FORMULAIRE 2 (document médical),
- et envoyer ces deux formulaires au Service PHARE.

Nous vous conseillons d'envoyer le FORMULAIRE 4 en même temps que ces 2 formulaires.

ATTENTION :

- **La date d'envoi du FORMULAIRE 4 est très importante.** C'est seulement à partir de cette date que le Service PHARE pourra accorder une intervention.
- **Pour être traitée par le Service PHARE, votre demande doit absolument être signée par la bonne personne : lire les pages 7 et 8.**

Le Service PHARE a pour mission de :

- **donner une information sur les interventions du Service PHARE** dans le cadre de votre formation et de votre mise au travail.
- **décider de quelle intervention** vous pourrez bénéficier.

En étant admis au Service PHARE, vous avez droit aux interventions relatives à la formation et au travail dans le secteur ordinaire. Lorsque vous aurez trouvé le lieu de formation ou l'employeur, et que vous souhaitez bénéficier d'une intervention du Service PHARE, celui-ci analysera votre projet et prendra une décision d'intervention.

Vous pouvez par exemple commencer votre intégration professionnelle par quelques jours de stage de découverte pour avoir un premier contact avec un métier et un employeur, poursuivre par une formation chez ce même employeur (contrat d'adaptation professionnelle) et terminer par un contrat de travail (avec, si cela se justifie, une prime pour l'employeur pour compenser les éventuelles difficultés).

Le Service PHARE n'a pas pour mission de vous aider à chercher une formation ou un travail.

Vous trouverez la liste des services pouvant vous accompagner vers l'emploi et la liste des services d'accompagnement agréés par le Service PHARE sur notre site internet www.phare.irisnet.be

1. Informations générales

Vous pouvez bénéficier des interventions du Service PHARE auprès d'un employeur se trouvant n'importe où sur le territoire belge.

Les employeurs publics n'atteignant pas le quota de travailleurs handicapés fixé par la réglementation fédérale, communautaire ou régionale, ne peuvent pas bénéficier de la prime d'insertion mais bien des autres interventions.

Si vous bénéficiez d'indemnités de votre mutuelle, vous devez demander un accord à votre médecin conseil avant de commencer tout projet professionnel (formation, volontariat ou emploi).

Pour une réduction du coût de l'inscription pour les cours de promotion sociale, les cours à distance, les cours préparatoires au jury central ou à l'académie, il ne faut pas compléter le FORMULAIRE 4. Téléphonnez-nous au 02 800 82 03 ou envoyez un courriel à : info.phare@spfb.brussels

Vous avez accès aux 13 centres de formation et d'insertion socio-professionnelle adaptés de l'AWIPH. Ces formations préparent à un travail dans le secteur ordinaire. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet www.phare.irisnet.be

Le « **dispositif d'appui en formation professionnelle** » est à votre disposition si vous souhaitez suivre une formation professionnelle. Il s'agit d'un accompagnement avant, pendant et après une formation. Selon vos besoins, il peut prendre différentes formes : vous aider pour préciser votre projet professionnel, pour réaliser un bilan de compétences, pour identifier les besoins en accompagnement (par exemple, l'apprentissage des trajets) et les aménagements nécessaires, pour vous préparer aux tests d'entrée avant une formation, pour sensibiliser l'équipe du centre de formation, ...

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet www.phare.irisnet.be

Si vous avez un employeur ou si vous suivez une formation et que votre handicap ne vous permet pas de prendre seul(e) les transports en commun, le Service PHARE peut vous rembourser certains frais de déplacement. Complétez et envoyez-nous alors le FORMULAIRE 6 téléchargeable sur notre site internet www.phare.irisnet.be

2. Les interventions du Service PHARE

2.1. Si vous avez trouvé une formation, vous pouvez bénéficier de :

- **l'adaptation de votre poste de formation et de son environnement**

Prenez contact avec le Service PHARE qui vous précisera les informations complémentaires nécessaires pour l'examen de votre demande.

- **un accompagnement pédagogique si vous suivez des études supérieures ou une formation professionnelle qualifiante**

Il s'agit d'une aide organisée par un service d'accompagnement pédagogique, comme par exemple : un interprète en langue des signes, la sensibilisation du personnel pédagogique, la prise de notes au cours, la reformulation, ...

Envoyez au Service PHARE uniquement le volet A du FORMULAIRE 4. Le service d'accompagnement pédagogique doit aussi envoyer au Service PHARE un document de motivation de votre demande.

2.2. Si vous avez trouvé un employeur dans le secteur ordinaire, vous pouvez bénéficier de :

- **un stage de découverte** de 1 à 20 jours :

C'est un premier contact avec le travail.

- **un contrat d'adaptation professionnelle :**

C'est apprendre un métier dans l'entreprise ou sur le terrain.

Et en vous engageant, votre employeur peut recevoir :

- **une prime d'insertion :**

Si vous avez des difficultés à votre travail qui sont en lien avec votre handicap, le Service PHARE rembourse une partie du coût de votre salaire et des cotisations sociales à votre employeur.

- **une prime de tutorat :**

Si vous avez besoin de l'accompagnement d'un collègue dans votre travail au début de votre contrat ou lors de votre reprise de travail. Dans ce cas, le « tuteur » doit également signer le volet B.

- **une prime de sensibilisation à l'inclusion :**

Pour informer vos collègues des difficultés que vous pourriez rencontrer et pour qu'ils vous comprennent mieux.

Pour bénéficier de ces différentes interventions, votre employeur doit envoyer ensemble au Service PHARE les volets A et B du FORMULAIRE 4.

2.3. Si vous avez trouvé un employeur et que votre situation nécessite l'adaptation de votre poste de travail et de votre environnement de travail (tant en contrat d'adaptation professionnelle qu'en contrat de travail) :

Prenez contact avec le Service PHARE qui vous précisera les informations complémentaires nécessaires pour l'examen de votre demande.

2.4. Si vous travaillez en tant qu'indépendant, vous pouvez bénéficier de :

- **une prime d'installation :**
 - C'est une intervention financière destinée à compenser vos difficultés.
- **l'adaptation de votre poste de travail et de votre environnement de travail**
- **une prime de sensibilisation à l'inclusion :**
 - Pour informer vos collègues des difficultés que vous pourriez rencontrer et pour qu'ils vous comprennent mieux.

Pour bénéficier de ces différentes interventions, envoyez au Service PHARE seulement le volet A du FORMULAIRE 4 et prenez contact avec le Service PHARE qui vous précisera les informations complémentaires nécessaires pour l'examen de votre demande.

3. Complétez et envoyez les formulaires

- **Vous avez besoin d'aide ou d'informations**

Si vous avez des difficultés pour compléter ce formulaire ou si vous souhaitez des explications, une personne du Service PHARE peut vous aider.

- **Pour poser des questions générales par téléphone, fax ou courriel – contactez l'Espace Accueil du Service PHARE :**

Téléphone : 02 800 82 03 : tous les matins du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

- Fermé le mercredi -

Fax : 02 800 81 20

Mail : info.phare@spfb.brussels

- **Nous pouvons vous recevoir uniquement sur rendez-vous, pour fixer un rendez-vous veuillez contacter l'Espace Accueil du Service PHARE**

- **Complétez et envoyez votre demande d'intervention signée au Service PHARE :**

Soit via l'adresse électronique suivante : preinstruction.phare@spfb.brussels

Soit par courrier envoyé à l'adresse suivante :

Service des Prestations individuelles

Rue des Palais 42

1030 Bruxelles

Soit en la déposant à la même adresse.

4. Informations relatives à la protection de la vie privée

Toutes les données à caractère personnel reprises dans le présent document sont traitées dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. .

Vous disposez du droit de consulter les informations qui vous concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le service responsable du traitement (Service PHARE – rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles).

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du Service PHARE :
www.phare.irisnet.be

• • •

FORMULAIRE 4

Demande d'intervention relative à la formation, l'accompagnement pédagogique ou le travail dans le secteur ordinaire

PARTIE 2 - Volet A

Ce volet doit être complété et signé par la personne qui introduit la demande
et envoyé au Service PHARE

1. IDENTITE : COORDONNEES DE LA PERSONNE INSCRITE

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :/...../..... Homme Femme

N° national : -

N° de dossier au Service PHARE :

Domicile : N° :

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel :

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE QUI SIGNE LA DEMANDE

Cochez la bonne case :

La personne :

ne fait l'objet d'aucune mesure de protection → signature de la personne

bénéficie d'une mesure de protection visant uniquement la gestion des biens
→ signatures de la personne **et** de l'administrateur ou du mandataire

- bénéficie d'une mesure de protection de ses biens et de sa personne
→ signatures de l'administrateur ou du mandataire
- bénéficie d'une mesure de protection visant uniquement la gestion des biens
→ signatures de la personne **et** de l'administrateur ou du mandataire
- bénéficie d'une dispense de signature définitive ou temporaire → fournir une copie recto-verso de la carte d'identité ou de l'attestation médicale

Précisez les coordonnées du représentant légal, du mandataire ou de l'administrateur :

Nom : Prénom :

N° national : -

Date de naissance : ... / ... /

Adresse : N°

Code postal : Commune :

 GSM

Courriel : Lien avec la personne :

Tout changement au niveau des informations mentionnées ci-dessous doit être communiqué immédiatement au Service PHARE.

3. VOTRE SITUATION ACTUELLE

Vous êtes :

- Chômeur indemnisé
- Inscrit à ACTIRIS (demandeur d'emploi)
- Bénéficiaire d'indemnités de l'INAMI (mutuelle)
- Bénéficiaire d'allocations du SPF Sécurité sociale (Direction générale des personnes handicapées)
- Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (CPAS)
- Au travail
- Sans revenus
- Autre :

Quel est votre parcours scolaire ?

Vous n'avez jamais été à l'école

Vous avez été à l'école avant vos 12 ans

Vous avez obtenu le certificat d'étude de base (CEB) : Oui Non

Vous avez suivi les 3 premières années de l'enseignement secondaire ordinaire

Vous avez obtenu le certificat d'étude secondaire inférieur (CESI) : Oui Non

Vous avez suivi les 3 dernières années de l'enseignement secondaire supérieur ordinaire

Dans quelle option :

Vous avez obtenu le certificat d'étude secondaire supérieur (C.E.S.S.) : Oui Non

Vous avez suivi l'enseignement secondaire spécialisé

Nom de l'école :

Type :

Métier appris :

Qualification obtenue ? Oui Non

Vous avez suivi l'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire)

Nom de l'établissement :

Pays :

Diplôme obtenu :

Quelle utilisation avez-vous de l'outil informatique ?

aucune débutant pratique occasionnelle pratique courante

Avez-vous déjà travaillé ? Oui Non

Si oui, joignez votre C.V. ou complétez le tableau ci-dessous :

Année (+ durée)	Fonction	Employeur/Société

Avez-vous un référent/accompagnateur ?

Service social (Ecole, CPAS, mutuelle, commune, hôpital) :

Nom :

Courriel : tél :

Service d'ACTIRIS (consultation sociale, mission locale, service d'accompagnement de publics spécifiques, antenne locale) :

Nom :

Courriel : tél :

Service d'accompagnement agréé par le Service PHARE :

Nom :

Courriel : tél :

Job coach en santé mentale (exemples : le Crit, le Gué) :

Nom :

Courriel : tél :

Autre (préciser) :

Nom :

Courriel : tél :

Si l'un de ces services dispose d'un rapport de stage ou de suivi ou d'accompagnement vers un emploi ou une formation, il peut nous le transmettre, avec votre accord.

4. VOTRE PROJET PROFESSIONNEL :

Quel est votre projet professionnel ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en formation ou au travail ?

.....
.....
.....
.....

5. DOCUMENTS JOINTS A VOTRE DEMANDE :

- C.V.
- le Volet B (pas nécessaire pour un accompagnement pédagogique, pour une adaptation du poste de formation ou de travail et pour une prime d'installation)
- Un rapport de suivi ou d'accompagnement
- Un rapport d'un service qui vous accompagne vers l'emploi
- Autre Précisez :

6. PERSONNE, SERVICE OU ASBL QUI VOUS A AIDE A COMPLETER CE FORMULAIRE

Nom : Prénom :

Fonction : Nom du service :

Adresse : N° :

Code postal : Commune :

 GSM Courriel :

* *

J'autorise l'enregistrement et le traitement des données personnelles me concernant ou concernant la personne que je représente légalement, dans le cadre défini par le Service PHARE aux seules fins d'intervention relative à l'aide individuelle.

(Conformément à la loi Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Je dispose du droit de consulter les informations qui me concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le responsable du traitement (Service PHARE - rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles).

J'autorise le Service PHARE à communiquer, lorsque les circonstances l'exigent, les données du FORMULAIRE 4 aux services prestataires compétents.

Je demande que la personne ou le service indiqué ci-dessous reçoive une copie de la décision qui sera prise par le Service PHARE :

.....
.....
.....

Relisez les informations des pages 7 et 8 pour vérifier par qui votre demande doit être signée pour être valable.

Signature de la personne

Signature du Représentant légal, de l'Administrateur ou du Mandataire

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Date :

Date :

FORMULAIRE 4 – Demande d’intervention relative au travail dans le secteur ordinaire

PARTIE 2 - Volet B

Ce volet doit être complété et signé par l’employeur ou le responsable de l’organisme de formation, signé par la personne qui introduit la demande et envoyé au Service PHARE

a. Bénéficiaire concerné par la demande

Nom : Prénom :

Date de naissance :

N° de dossier au Service PHARE :

b. Employeur

Nom de l’entreprise :

Service public : Oui Non

Raison sociale :

Nom du responsable :

Fonction :

Nom de la personne à contacter :

Fonction :

Courriel de la personne de contact :

Adresse du siège social :

Adresse du siège d’activités :

Téléphone : Fax :

N° de compte bancaire (14 chiffres) : BE __ - ____ - ____ - ____

(Joindre impérativement une attestation d’identité bancaire)

N° d’entreprise (obligatoire) :

N° ONSS :

Catégorie ONSS : % ONSS par mois :

Régime horaire : Nombre de travailleurs :

c. Types d'interventions sollicitées

Stage découverte

- Nombre de jours envisagés (max 20 jours ouvrables) :
- Période de stage envisagée : du au
- Horaire du stage :
- Fonction exercée durant le stage :
- Statut : ouvrier employé
- Nom du tuteur :

Contrat d'adaptation professionnelle (CAP)

- première demande ou renouvellement
- Durée envisagée (max 1 an) : - Nombre d'heures/semaine :
- Dates de stage CAP souhaitées : du au
- Fonction dans laquelle la personne sera formée :
- Statut : ouvrier employé
- Nom du tuteur :

Attention : joindre à cette demande le programme de formation.

Prime d'insertion

- première demande ou renouvellement
- le travailleur concerné est / sera occupé dans l'entreprise depuis le / à partir du :
- le travailleur concerné a repris le travail le :

Attention : pour une première demande, joindre une copie du contrat de travail et des fiches de paie des 3 derniers mois.

Prime d'installation

- première demande ou renouvellement
- Pour la période du au
- N° INASTI :
- N° d'entreprise :

Attention : pour une première demande, joindre un CV, le bilan et le compte d'exploitation du dernier exercice disponible, le budget des 2 années suivantes et les éléments démontrant la viabilité, technique, économique et financière du projet.

Adaptation du poste de travail (ou de formation) et de son environnement

- Difficultés rencontrées :
-
-
- Description et justification de l'adaptation envisagée :
-
-
-
-

Attention : joindre à cette demande le devis de 2 fournisseurs différents.

Prime de tutorat

- première demande ou renouvellement

- Pour la période du au..... (max 6 mois)
- Pour les raisons suivantes :
-
- Le travailleur concerné est / sera occupé dans l'entreprise depuis le / à partir du :
- Le travailleur concerné a repris le travail le :
- Nom du tuteur :
- Fonction du tuteur dans l'entreprise :

Signature du tuteur :

Prime de sensibilisation à l'inclusion

- Le travailleur concerné est / sera occupé dans l'entreprise depuis le / à partir du :
- Le travailleur concerné a repris le travail le :
- Organisme dispensant la formation :
- Date de début de la sensibilisation :
- Durée :
- Coût : €

Attention : joindre à la demande un programme de sensibilisation, un devis, ainsi que la liste des personnes concernées par la sensibilisation avec leur fonction.

**Signature de la personne
ou du représentant légal, de l'administrateur
ou du mandataire**

**Signature de l'employeur ou du responsable
de l'organisme de formation**

lu et approuvé

lu et approuvé

Date :

Date :